

rendre le recrutement des sous-officiers plus facile, ne leur refusons pas un peu de feu et de chaudrons, chaudrons les sergents ! — L.

Revue hebdomadaire du 23 mars 1879

La semaine dont nous avons à rendre compte a été des plus favorables aux routes françaises.

Le 3 0/0 a regagné son coupon en quatre jours et le mouvement avait même porté le cours à 78.55.

On a eu à supporter quelques réalisations; mais la réaction n'a pas eu grande importance. Le 5 0/0 a monté jusqu'à 114.40 fr. c'est une hausse de 2 fr. depuis les cours de compensation.

On voit que nous étions dans le vrai en conseillant aux porteurs de ne pas se laisser intimider lors de la panique du mois dernier.

Nous avions aussi prévu le mouvement du 3 0/0 amovible; nous annonçons la hausse au-dessous de 79 fr., le reste aujourd'hui 81 fr. 50.

Le Marché tout entier du reste a été excellent. Le 3 0/0 Italien s'est élevé de 77.40 à 78.40; le Florin de 67 5/8; le Hongrois de 74 1/2 à 75 1/8.

Le Russe 5 0/0 1877 cote 83 5/8. Les valeurs égyptiennes sont restées stationnaires; la crise n'est pas terminée.

Les fonds espagnols sont mieux tenus et l'obligation de Cuba tend à regagner les cours cotés précédemment.

Les valeurs ottomanes sont à des cours d'attente.

Nous avons dit hier que le Comité Anglo-Français reconnaît à son siège, 41 rue Le Pelletier, les déclarations d'échange des titres anciens contre les nouveaux dans les conditions du décret de consolidation du 30 janvier.

Un avis ultérieur fera connaître les établissements désignés en France, en Angleterre et en Italie pour recevoir les dépôts des titres.

Les institutions de Crédit ont bénéficié de la hausse des fonds d'Etat.

Le Banque de Paris a fait 730; la Banque d'Escompte 620.

La Banque Française-Italienne a repris le cours de 330 et tend à obtenir des prix plus en rapport avec la situation favorable qu'elle a exposée lors de la dernière assemblée générale.

Nous avons entretenu plusieurs fois nos lecteurs de la Compagnie de Chemin de fer de navigation d'Alais au Rhône et à la Méditerranée.

La souscription à 22,000 actions de cette compagnie sera ouverte les 27 et 28 Mars et nous avons engagé les capitalistes à la recherche de bons placements, à souscrire ces actions, et même à nous envoyer leurs demandes le plus tôt possible afin de s'assurer le bénéfice de l'irréductibilité.

Nous pensons en effet qu'on ne saurait hésiter à s'engager dans une affaire qui est appelée à un avenir brillant et nous croyons que la souscription sera plus que couverte.

Nous n'avons plus à dire les conditions de l'émission, rappelons seulement que pendant toute la durée de la période de construction un intérêt de 5 0/0 sera servi aux actions. Quant aux dividendes futurs, nous avons établi que les traites passées avec cinq grandes et puissantes compagnies de navigation d'ores et déjà le service, les maïs d'exploitation, d'administration, du paiement des obligations à créer, et laissent encore une part de 10 à 11 fr. par action.

Nous avons montré qu'il suffisait que le trafic fût le double du minimum assuré par les traites pour que les dividendes atteignent 50 à 60 fr. par action et ces traites assurées, nous sommes autorisés à le dire, un trafic de 350,000 tonnes et le matériel est prévu pour un tonnage de 750,000 tonnes. Les commissions d'honnêtes compléments de la contrée sont, ce, dès la seconde année d'exploitation, le matériel ne saurait suffire.

On voit donc les espérances qu'on est en droit de concevoir et ces espérances sont partagées par les grands industriels qui ont été les promoteurs de cette entreprise.

Nous avons dit quels étaient les hommes qui s'étaient intéressés à la création de la compagnie de chemin de fer et de navigation d'Alais au Rhône et quels étaient ceux qui entrant dans le conseil d'administration donnaient une affirmation nouvelle à leur opinion. Cette nomenclature servirait seul de caution au succès de l'entreprise. Nous le répétons encore, particulièrement s'il est présenté dans d'aussi bonnes conditions et nous ne saurions trop engager le lecteur à y prendre part dès le début. Il ne retrouverait pas plus tard l'occasion d'acheter ces actions au pair, car, chaque jour des traites nouveaux élargissent le champ des espérances de revenu.

Ce qui a été fait par cinq grandes compagnies sera initié par les autres qui ont le même intérêt à obtenir un transport économique; et il ne faut pas oublier que le chemin de fer d'Alais au Rhône traverse un bassin ligniteux de 25 kilomètres dont l'exploitation n'attend pour se développer que la nouvelle voie de communication vers Marseille et la Méditerranée.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

L'arrêté préfectoral suivant a été pris à la date du 20 mars 1879.

Le 20 mars 1879, le préfet du département du Nord, Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Vu la pétition présentée par M. le Maire de Roubaix, agissant au nom de ladite ville, à l'effet d'être autorisé à pratiquer une prise d'eau dans le canal de Roubaix au point kilométrique, sur la rive sud et sur le territoire de la commune de Roubaix pour alimenter une école de natation;

Vu le rapport de MM. les ingénieurs, le projet de règlement, ensemble toutes les pièces du dossier;

Vu les lois des 12-20 août 1790, 5 octobre 1791 et l'arrêté du gouvernement du 19 ventôse an VI;

Vu l'instruction ministérielle du 10 thermidor et les circulaires des 16 novembre 1834 et 23 octobre 1851;

ARRÊTÉS :

Art. 1^{er}. Pendant 20 jours du 26 de ce mois au 15 avril prochain, les pièces ci-dessus visées resteront déposées au secrétariat de la Mairie de la commune de Roubaix, ainsi qu'un registre destiné à recevoir les observations des parties intéressées.

Art. 2. Pendant la même durée, le présent arrêté restera affiché dans la commune de Roubaix, tant à la principale porte de l'église qu'à celle de la Mairie.

Il sera, en outre, publié à son de caisse ou de trompe.

Art. 3. A l'expiration du délai ci-dessus fixé, le Maire de ladite commune, après avoir rempli le certificat d'autorisation, adressera à la sous-préfecture le présent arrêté avec toutes les pièces de l'enquête et son avis.

M. le Maire de Roubaix est chargé de l'exécution dudit arrêté.

Voici par ordre de mérite la liste des aspirants qui ont obtenu le brevet de capacité pour l'instruction primaire, second ordre. (1^{re} série, 17, 18 et 19 mars.)

Mlle Adèle Ferrier (de Roubaix) Marie Bossey, Aurélie Depersin, Berthe Léva, Anna Bateau, Gabrielle Lamoulinière, Marie Morelle, Jeanne Couderc, Albertine Dupret, Marie Bloom, Pauline Desrousseaux, Marie-Louise Guernonprez, Sidonie Van Eycke, Marguerite de Lamare, Palmyre Blanc, Caroline Roquette, Gabrielle Béghin, Landoise Dufour, Marguerite Lefebvre, Céline Thomas, Juliette Étienne, Marie Ducaet, de Roubaix, Philomène Debever, Léonie Coudyser, Eugénie Prissette, Marie Rutin, Elise Pareyn, Marie Thylly, Anise Lener, Hélène Basset.

Mlle Henriette Mallet, Pauline Heulle, Jeanne Delattre, Noémie Boulet, Rosine Levy, Victoria Debailleul, Joséphine Carton, Séléne D'haussy, Clarisse Mordeq, Marie Brice Amélie Mazengarbe, Marie Colle, Anne Hesson, Claire Voets, Elise Lemaire, Camille Boyaval, Louise Bilsen, Julie Wiscart, Hélène Pannis, Louise Decorf, Jeanne Duchelly, Mathilde Delyroix, Marie-Rosine Duchemin, Louise Laborde, Marguerite Coulan, Anna Stoupy, Marie Beussart, Berthe Delouil, Louise Beauvois, Emmeline Lafon, Marie-Louise Jomiaux, Marie Defoort, Marie-Louise Joly, Lucie Delhaye, Estelle Fontaine.

Le froid rigoureux de la journée d'hier n'a pas empêché les exhibitions carnavalesques de se produire. De nombreux curieux se sont tenus hier pendant toute la journée sur la grande place, dans les principales rues de la ville. Dans la partie de la Grande rue qui s'étend depuis le Bazar Universel jusqu'à la rue du Collège, la foule était si compacte que ce n'est qu'à grand peine que les cars parvenaient à se frayer un passage.

Les chars et les groupes de masques ont été plus nombreux qu'au mardi gras. Les costumes avaient aussi plus d'éclat. Le groupe des *Chinois*, les *deux Romains*, les *Pissonniers*, la *Sinola*, le *Gros Lot*, les *Marchands de journaux* ont surtout attiré l'attention.

On a aussi remarqué une allusion peu réussie d'ailleurs, — à un procès dont les débats se sont déroulés il y a quelque temps devant le tribunal civil de Lille.

On avait cru devoir exhiber sur un char chargé de masques, un écriteau tricolore portant ces mots : « Instruction laïque » si les auteurs de cette idée, ont voulu ridiculiser le programme des radicaux en matière d'enseignement et bien montrer que ce programme n'est qu'une farce carnavalesque, ils ont admirablement réussi.

M. Paul Cambon, préfet du Nord, a reçu en audience, hier dimanche, à trois heures, une trentaine de directeurs et contre-maîtres de filatures de lins et de cotons, de tissages, de retordages, etc.

Après avoir écouté, avec une bienveillante attention, quelques-uns d'entre eux qui lui ont présenté les doléances de chacune de ces industries et les graves conséquences que pourrait susciter la question à l'ordre du jour (la diminution des salaires), M. le préfet a bien voulu questionner dans les plus petits détails, chacun des orateurs, ce qui lui a permis de se rendre un compte exact des misères toujours croissantes que la crise actuelle a fait naître dans notre région industrielle.

Il a été très touché des déclarations qui lui ont été faites et a promis son concours le plus sincère pour appuyer ces légitimes réclamations et pour appeler l'attention du gouvernement sur la gravité de la situation.

M. Dubray a soumis ensuite à M. le préfet, la situation des puissances étrangères, vis-à-vis de la France, au point de vue économique, et a démontré que le *statu quo*, dans la révision des traités, entraînerait forcément l'arrêt presque complet de nos industries.

Il a fortement insisté sur la nécessité d'une augmentation sensible de droits, sans laquelle notre région industrielle se verrait forcée de diminuer les salaires des ouvriers.

M. le préfet a remercié, en termes fort courtois, les délégués qui ont bien voulu l'éclairer sur la position navrante et pénible de la classe ouvrière de la région, et leur a promis de prendre leur défense dans cette question qui les intéresse si vivement.

L'existence, dit le *Progrès de Nord*, n'a pas dure moins d'une heure et demie, et l'on s'est séparé avec l'espoir que la parole éloquent et autorisée de M. le préfet aura une grande influence sur les décisions du gouvernement.

Hier, dans la matinée, M. Glorieux, entrepreneur de terrasserie à Lille, s'est pendu dans le grenier de son habitation, au moment où ses ouvriers venaient toucher leur salaire de la semaine.

Malgré les secours apportés quelques minutes après, ce malheureux n'a pu être rapatrié à la vie.

On apporte sa funeste détermination à un accès d'aliénation mentale causé par l'abus des liqueurs alcooliques.

M. l'inspecteur de la guerre : M. l'inspecteur, chef de bataillon au 4^e de ligne, est appelé au commandement du 1^{er} bataillon de chasseurs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE. — La jeune Berthe Delattre, âgée de 19 ans, a déjà subi plusieurs condamnations pour vol, et elle ne s'est pas améliorée. Elle était au service de Mme Jacques. Celle-ci voyait disparaître à vue d'œil son linge, ses effets d'habillement, etc. — Treize mois de prison.

— A qui se fera-t-on, si on est assailli, même par ses amis ? C'est la réponse que sa faisait le 10 mars, vers minuit, le jeune Boutry, employé, rue Saint-Pierre.

Boutry revenait, vers minuit, avec plusieurs camarades quand, près de la place du Concert, on lui cria : « Monsieur ! Il s'élève et reconnaît L. Dupriez, ferblantier. Se donnent la main, et au même instant, Boutry reçoit deux formidables coups de cédé.

Il a encore l'œil noir et deux plaies sur la tête.

Dupriez prétend qu'il n'a pas frappé, que les coups ont été portés par un tiers.

Un témoin soutient au contraire, que Dupriez se fit à lui frapper, puisqu'il n'était que deux.

Un contraire n'a pu être établi, de sorte que Dupriez a été condamné hier à un mois de prison et vingt-cinq francs d'amende.

ÉPHEMÉRIDE ROUBAISIENNE

25 Mars 1477. — Commission donnée par la duchesse Marie de Bourgogne à huit mandataires des diverses provinces de ses États, pour instruire le procès du chancelier Hugues et du sire d'Ambrourant, accusé de traiter en secret avec les ennemis de l'Etat, d'avoir entraîné le feu due Charles-le-Téméraire dans des guerres injustes et ruineuses, d'avoir vendu la justice, et surtout d'avoir anéanti les privilèges de Gand. Au nombre de ces commissaires est Pierre, seigneur de Roubaix.

Conformément aux conclusions de M. le substitut Beljean, le tribunal, présidé par M. Detroz, déclara l'action du sieur Riga non fondée vis-à-vis du département de la guerre. Par contre, l'action de Riga contre la ville de Liège fut accueillie, et la ville Liège condamnée à 12,000 fr. de dommages-intérêts.

Convois Funèbres & Obits

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale Notre-Dame de Roubaix, le mardi 26 mars 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Hector Frédéric DESMET, décédé à Roubaix, le 3 avril 1878, à l'âge de 31 ans et demi. Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

« A Roubaix quand Primat viendra
« Le fanatisme cessera. »

L'évêque croyon demeura à Roubaix près de six mois; pendant ce long séjour, il officia plusieurs fois pontificalement, mais il ne fit point d'ordinations.

TH^{er} LEURIDAIN.

Etat-Civil de Watrelos.

— DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 16 mars. — Henri Mourisse, Bas Chemin, — Jules Linnotte, Saint-Lovins, Paul Dubois, Vieille Place, — Raymond Delbart, Sartel.

— Du 17. — Eugénie et Elise Leplat, jumelles, Greimier.

— Du 18. — Achille-Louis-Eugène Lucif, Sartel.

— Du 19. — Hermance-Clara Destailleur, Place.

— Emilie Her, Vieille Place.

— Du 20. — Jean-Baptiste Crohina, Touquet, — Lucie-Engèle Avaré, Greimier, — Victor-Joseph Nuyven, Sapin Vert.

— Du 21. — Jean-Baptiste Vanasse, rue Royale.

— Juliette Duland, Vieille Place.

— DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 16 mars 1879. — Augustine-Joseph Betremieux, 66 ans 7 mois, Renière, Place.

— Du 17. — Julie-Joseph Castelain, 25 ans, Tisserande, Gauguer.

— Du 19. — Marie-Catherine Doudieu, 40 ans, sans profession, Place.

— Du 20. — Célestine-Odile Bayart, 2 ans, 10 mois, Houzard.

— Du 21. — Marie-Anne-Joseph Quevallet, 84 ans, sans profession, Hoopie.

FAITS DIVERS

— On distribua en ce moment à tous les sénateurs une carte sur laquelle on avait écrit, à permettre la constatation facile de leur identité.

Le dessin de cette carte représente un portique soutenu par deux colonnes; sur ce portique, on voit les insignes des lieutenants : les faisceaux de la main de justice. On lit sur ces attributs le mot : « Sénat. »

Au bas du portique est ouvert le livre de la loi, surmonté d'une chouette, qui est l'emblème de la vigilance. Les deux lettres L. F. se détachent sur le fond. La carte porte : « Monsieur X... » et plus bas : « Sénateur. »

— Dix MINUTES D'ARRÊT... Un duel américain de 14 ans, nommé Lucie P., *Smilflower*, pendant dix minutes d'arrêt à Johnsonville (Texas), entre le colonel Holman, le docteur Walker d'une part et l'autre le pharmacien Lowry et son commis Arnold.

Après un journal des États-Unis les détails de ce bizarre rencontre :

Le colonel Holman a commencé le premier en envoyant à brûler pourpoint une balle dans la poitrine de Lowry. Celui-ci a été aussitôt à son commis assis à quelques pas.

— Tuez-le, tuez-le, il a tiré sur moi.

— Puis, quoique blessé il se précipita dans sa cabine. Il en sortit presque aussitôt armé d'un pistolet et fit feu sur le colonel. Alors le docteur Walker ajusta Lowry, mais de dernier plus promptement lui tira d'un coup de pistolet. Lowry reprit aussitôt le chemin de sa cabine sans doute pour prendre un autre pistolet, mais il expira en arrivant à la porte.

Quant à son commis Arnold, il avait été également blessé grièvement par le colonel au moment où il cherchait à venger son patron. Comme il gisait ensanglanté sur le pont, on le porta hors du bateau. Il mourut sur le quai. Des quatre combattants, les seuls survivants furent le colonel et le docteur de blessures, mais il n'a pas été possible de s'assurer s'il y avait eu mortelles dans le nombre, car le bateau à vapeur, ayant achevé d'embarquer ses passagers et sa cargaison, est reparti pour Vicksburg.

Le cas de ce duel qui quadruple est que quelques jours auparavant le pharmacien Lowry avait mis le colonel Holman à la porte de son magasin en le traitant de chariotier. Ces choses-là ne se passent qu'en Amérique ! — D.

LES SUTRES D'UNE ESTHÉTIQUE. — Une jeune fille de 14 ans, nommée Lucie P., d'un caractère très-énergique, demeurant chez ses parents au Petit-Courcelles, avenue des Aubiers, ayant joué quelques tours malicieuses à une blanchisseuse du voisinage, la dame S... dont le mari tient un petit commerce d'épicerie et de mercerie, avait reçu, sur la plainte de celle-ci, une forte correction de son père, homme très-sévère, mais cependant aimant beaucoup son enfant.

Pour se venger, elle eut la fâcheuse pensée de soustraire à la dame S... une certaine quantité de linge afin de la garder pendant quelque temps et de lui causer ainsi du désagrément vis-à-vis de ses pratiques.

La blanchisseuse se trouva effectivement dans l'embarras, ne pouvant rendre le linge qu'on lui avait confié; elle alla se plaindre à la générale commandante, victime d'un vol. Elle déclara que ses soupçons se portaient sur Lucie P., que certains indices semblaient en effet accuser.

Le lendemain matin, la jeune fille se rendit chez l'épicière pour ses achats habituels et y trouva la dame S..., qui lui dit : « Tu sais ce que tu m'as volé ? J'ai porté plainte aux gendarmes. Si tu ne me rapportes pas mon linge, je le dirai à ton père et je le ferai mettre entre les mains de la justice. »

Au nom du ciel s'écria Lucie, comprenant alors combien elle avait été imprudente, ne dites rien à mon père; il ne croirait rien, et moi, je le lui dirai.

Le père, qui s'était dérangé et avait couru sur ses pas, se fâcha de la corde du puits, descendit au fond et s'empara de sa fille assez à temps pour l'empêcher de se noyer. Le brigadier et les assistants s'y prirent à la rendre tous deux.

Pendant ce sauvetage, des compagnes de Lucie, attirées par le rassemblement avaient

innocente celle-ci en déclarant s'offrir volontairement qu'elle leur avait fait part du tour qu'elle voulait jouer à la blanchisseuse et qu'elle considérait comme une simple espièglerie.

Le père et la fille se sont embrassés avec effusion, se promettant, le premier, d'être moins prompt à la colère, la seconde de s'abstenir de toute dangereuse plaisanterie.

— Cueilis dans le Français : C'était à l'Hôtel-Dieu.

Un pauvre malade allait rendre l'âme. C'était un ouvrier terrassier qui s'était fait une blessure : un érysipèle s'était déclaré, et la mort était imminente.

La bonne sœur demanda au moribond s'il voulait voir l'aumônier.

Comme presque toujours dans pareil cas, l'aumônier appelé s'assit près du moribond et lui parla de Notre-Seigneur moribond.

Le malade écouta.

Le prêtre raconte comment le fils du Dieu a été crucifié, ce qu'il a souffert, les clous enfoncés dans la chair vive, la couronne d'épines, le crucifiement.

Le malade écouta, s'intéressa, s'émeut.

L'aumônier conte le récit des souffrances subies par le divin Maître.

Tout à coup le moribond, très attendri : — Ah ! ça, monsieur le curé, s'écria-t-il après avoir réfléchi, c'est au moins ces... de jésuites qui le tourmentaient comme ça.

La France signale, à propos des améliorations apportées depuis quelque temps dans le service des postes, une excellente mesure employée à Londres et qui devra bien être appliquée dans notre grande ville industrielle :

« Une heure environ avant la fermeture des boîtes, pour les courriers du soir, on voit circuler dans les rues un *postman* (facteur) à trois ou quatre roues. L'eau ne dépose les correspondants qu'il passe pour prendre les lettres des retardataires.

« Combien de gens, demeurant loin de nos boîtes d'arrondissement, manquent la distribution du soir ! »

À Madrid, une horrible tempête s'est déchaînée sur *La Puerta Santa Maria*. La foudre est tombée sur la tour de l'ancien couvent de Frémises, où sont installés les P P de la Compagnie de Jésus.

— On écrit de Szegedin, 19 mars : L'approche des jours chauds nécessite l'application des mesures sanitaires très-sérieuses. Déjà même on remarque dans la ville des exhalaisons méphitiques. Szegedin est chaque jour plus désert et la circulation se borne à trois ou quatre rues. L'eau ne dé croît que très-lentement. Aujourd'hui le niveau ne s'est abaissé que de six centimètres. À midi, à paru pour la première fois depuis la catastrophe, le *Szegedi-Naplo*. Les abonnés sont obligés, s'ils veulent avoir leur numéro, d'aller le chercher à l'imprimerie même. Chose caractéristique, ce journal publie une unique annonce occupant toute une page et proposant des pompes à vapeur.

Logogriphe

Je traîne avec six pieds ma funeste existence, J'accable l'infortune et même l'opulence ; Tel qui se croit bientôt au faite du bonheur, Est par moi tout à coup plongé dans le malheur.

En me décomposant, lecteur, tu peux trouver Ce qui vient, en dormant, souvent te préserver

De l'objet adoré la plus flatteuse image ; Ce qui des végétaux fait croître le feuillage ; Ce qui sert de défense à l'oiseau carnassier ; En voiture souvent ce qu'on craint d'éprouver ; Ce que faisait si bien le sublime Boileau, Et qui a peine le peut tirer de mon cerveau ; Ce qu'on peut à l'usage de la nourriture ; Mais j'en ai dit assez, il faut que je finisse.

Les mots de l'énigme d'hier, sont : *Cartes à jouer*.

VARIÉTÉS

LE PORTE-DRAPEAU

I

Le régiment était en bataille sur un des talus du chemin de fer, et servait de cible à toute l'armée prussienne massée en face, sous le bois. On se fusillait à quatre-vingts mètres. Les officiers criaient : « Couchez-vous !... » mais personne ne voulait obéir, et le fier régiment restait debout groupé, autour de son drapeau. Dans ce grand horizon de soleil couchant, de bûches en épis, de pâturages, cette masse d'hommes, tourmentée, enveloppée d'une fumée confuse, avait l'air d'un troupeau surpris en rase campagne dans le premier tourbillon d'un orage formidable.

C'est qu'il en pleuvait du fer sur ce talus ! On n'entendait que le crépitement de la fusillade, le bruit sourd des garmelles roulant dans le fossé, et les balles qui vibraient longuement d'un bout à l'autre du champ de bataille, comme les cordes tendues d'un instrument sinistre et retentissant. De temps en temps le drapeau qui se redressait au dessus des destêtes, agitait vent de la mitraille, soyait dans la fumée ; alors une voix s'élevait grave et fière, dominant l'embarras, ne pouvant rendre le linge qu'on lui avait confié; elle alla se plaindre à la générale commandante, victime d'un vol. Elle déclara que ses soupçons se portaient sur Lucie P., que certains indices semblaient en effet accuser.

Le lendemain matin, la jeune fille se rendit chez l'épicière pour ses achats habituels et y trouva la dame S..., qui lui dit : « Tu sais ce que tu m'as volé ? J'ai porté plainte aux gendarmes. Si tu ne me rapportes pas mon linge, je le dirai à ton père et je le ferai mettre entre les mains de la justice. »

Au nom du ciel s'écria Lucie, comprenant alors combien elle avait été imprudente, ne dites rien à mon père; il ne croirait rien, et moi, je le lui dirai.

Le père, qui s'était dérangé et avait couru sur ses pas, se fâcha de la corde du puits, descendit au fond et s'empara de sa fille assez à temps pour l'empêcher de se noyer. Le brigadier et les assistants s'y prirent à la rendre tous deux.

Pendant ce sauvetage, des compagnes de Lucie, attirées par le rassemblement avaient

innocente celle-ci en déclarant s'offrir volontairement qu'elle leur avait fait part du tour qu'elle voulait jouer à la blanchisseuse et qu'elle considérait comme une simple espièglerie.

Le père et la fille se sont embrassés avec effusion, se promettant, le premier, d'être moins prompt à la colère, la seconde de s'abstenir de toute dangereuse plaisanterie.

— Cueilis dans le Français : C'était à l'Hôtel-Dieu.

Un pauvre malade allait rendre l'âme. C'était un ouvrier terrassier qui s'était fait une blessure : un érysipèle s'était déclaré, et la mort était imminente.

La bonne sœur demanda au moribond s'il voulait voir l'aumônier.

Comme presque toujours dans pareil cas, l'aumônier appelé s'assit près du moribond et lui parla de Notre-Seigneur moribond.

Le malade écouta.

Le prêtre raconte comment le fils du Dieu a été crucifié, ce qu'il a souffert, les clous enfoncés dans la chair vive, la couronne d'épines, le crucifiement.

Le malade écouta, s'intéressa, s'émeut.

L'aumônier conte le récit des souffrances subies par le divin Maître.

Tout à coup le moribond, très attendri : — Ah ! ça, monsieur le curé, s'écria-t-il après avoir réfléchi, c'est au moins ces... de jésuites qui le tourmentaient comme ça.

La France signale, à propos des améliorations apportées depuis quelque temps dans le service des postes, une excellente mesure employée à Londres et qui devra bien être appliquée dans notre grande ville industrielle :

« Une heure environ avant la fermeture des boîtes, pour les courriers du soir, on voit circuler dans les rues un *postman* (facteur) à trois ou quatre roues. L'eau ne dépose les correspondants qu'il passe pour prendre les lettres des retardataires.

« Combien de gens, demeurant loin de nos boîtes d'arrondissement, manquent la distribution du soir ! »

À Madrid, une horrible tempête s'est déchaînée sur *La Puerta Santa Maria*. La foudre est tombée sur la tour de l'ancien couvent de Frémises, où sont installés les P P de la Compagnie de Jésus.

— On écrit de Szegedin, 19 mars : L'approche des jours chauds nécessite l'application des mesures sanitaires très-sérieuses. Déjà même on remarque dans la ville des exhalaisons méphitiques. Szegedin est chaque jour plus désert et la circulation se borne à trois ou quatre rues. L'eau ne dé croît que très-lentement. Aujourd'hui le niveau ne s'est abaissé que de six centimètres. À midi, à paru pour la première fois depuis la catastrophe, le *Szegedi-Naplo*. Les abonnés sont obligés, s'ils veulent avoir leur numéro, d'aller le chercher à l'imprimerie même. Chose caractéristique, ce journal publie une unique annonce occupant toute une page et proposant des pompes à vapeur.

On criait : « Enlevons-le !... On ou le fusille !... » Et les officiers laissaient dire... Ils marchaient à l'écart. La tête basse, comme s'ils avaient eu honte devant leurs hommes. C'était honteux, en effet. On venait de lire à cent cinquante mille soldats, bien armés, encore valides, l'ordre du maréchal qui les livrait à l'ennemi sans combat.

« Et le drapeau ? » demanda Hornus en palissant... Les drapeaux étaient livrés avec le reste, avec les fusils, ce qui restait des équipages, tout.

« To... To... Tonnerre de Brest !... bégaya le pauvre homme. Ils n'auront toujours pas le mien... » Et il se mit à courir du côté de la ville.